

Définition de la famille

Notre définition de la famille est devenue une référence pour les praticiennes et praticiens du domaine familial au Canada et ailleurs dans le monde.

FAMILLE :

Toute combinaison de deux ou plusieurs personnes liées entre elles par des liens de consentement mutuel, de naissance, d'adoption ou de placement et qui, ensemble, assument à divers degrés la responsabilité des éléments suivants, ou de certains d'entre eux :

- Les soins physiques des membres du groupe
- L'ajout de nouveaux membres
- La socialisation des enfants
- La conduite en société
- La production, la consommation et la distribution de biens et services
- L'amour et le soutien émotionnel

Cette définition oriente nos objectifs et l'étendue de nos travaux.

Nous avons privilégié une définition élargie afin de tenir compte de l'ensemble des familles et des réalités familiales. Cette définition fonctionnelle met l'accent sur les interrelations et les rôles de chacune et chacun au sein de la famille. Il s'agit là d'un aspect déterminant puisque l'incidence des familles dans notre société résulte bel et bien de leur manière d'être, et non de l'image qu'elles présentent.

Notre définition inclut les diverses structures familiales, notamment les familles monoparentales, les couples de même genre, les familles recomposées, les couples mariés ou en union libre (avec ou sans enfants), les familles sans génération intermédiaire, etc.

Cette définition suppose des liens entre une personne adulte et au moins une autre personne (adulte ou enfant), qui se vivront dans une certaine continuité, ce qui implique une forme d'engagement.

Pour en apprendre davantage sur la définition de la famille préconisée par l'Institut Vanier, consulter le document « [Les mots pour le dire définir la famille dans la diversité sociale](#) » par Alan Mirabelli.

Citation proposée : L'Institut Vanier de la famille. (2024). Définition de la famille.

<https://doi.org/10.61959/10.61959/d232856g>